

REGLEMENT ET INFORMATIONS GENERALES

LES GRANDS 20 DE BOURGUEIL

• 1- ORGANISATEURS :

La course nature « **Les Grands 20 de Bourgueil** » se déroulera le samedi 30 Mai 2020 sur la commune de Bourgueil. Cette manifestation est organisée, par l'association Sport Nature Bourgueillois située Mairie de Bourgueil 8 rue du Picard BP 29 37140 BOURGUEIL.

Tél : 06/81/03/88/53 et 06/69/65/97/60

e-mail : arthur16s@live.fr

site internet : www.sportnaturebourgueillois.fr

Cette course est inscrite au calendrier des courses pédestres hors-stade. C'est une épreuve non classante, ni qualificative. Elle fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la préfecture de Tours.

La capacité d'accueil dans les règles est de 600 participants tous parcours confondus.

Cette course est ouverte à tous, licenciés ou non, nés en :

- 2004 ou avant pour les 10 km (16 ans)
- 2002 ou avant pour les 20 km (18 ans)
- 2000 ou avant pour les 32 km (20 ans)
- 2000 ou avant pour les 42 km (20 ans)

Rappel des catégories : master 0 à 5: 1985 et avant ; senior : 1986 à 1997 ; espoir : 1998-2000 ; junior : 2001-2002 ; cadet : 2003-2004

Responsables de l'organisation : M. GERVAIS Arthur (Secrétaire) et M. NORTIER Thierry (président du club) ainsi que les membres de l'association Sport Nature Bourgueillois.

Pour les personnes souhaitant se restaurer sur place des fouées garnies seront proposées à la vente (2 gratuits pour les participants). Une buvette sera également présente.

En parallèle se déroulera une marche nordique 2 parcours dont 1 chronométré

• 2- ADRESSE DE LA MANIFESTATION:

Le retrait des dossards et le village « Départ / Arrivée » se situe chez le viticulteur Jacky PITAULT, Lieu-dit Gravot à Bourgueil direction Gizeux/Continvoir

Un parking sera à votre disposition en face du site de départ.

• 3- PROGRAMMES & PARCOURS:

4 distances sont proposées ainsi, chaque circuit s'organise autour d'une unique boucle, empruntant à 95% des chemins, à travers vignes et forêts et quelques propriétés privés de ce fait les 4 circuits ne seront pas diffusés en ligne.

2 communes seront traversées sur l'ensemble des parcours trail: **Bourgueil (37), Saint Nicolas de Bourgueil (37)**

La course de 20 km « les grands 20 » fait partie du challenge Touraine trail

EPREUVES	PARCOURS	DENIVELE	H DEPART	AGE MINI	DUREE MAXI	TARIF
Trail découverte « le moulin bleu »	10 km	200m	10h	16 ans	2h	8€
Trail court « les grands 20 »	20 km	400m	9h30	18 ans	3h30	11€
Trail « l'entre 2 »	32 km	650M	9h	20 ans	4h45 (barrière 3h15 à 20km)	14€
Trail « Entre Monts et Vallons »	42 km	850m	8h	20 ans	5h45 (barrière 4h15 à 30km)	17€
Marche nordique	9 km	200m	10h15	/	3h	8€
	16 km	350m	9h45	/		8€

4- ENGAGEMENT :

Le droit d'inscription est fixé à :

- 8 euros pour les 10 kms
- 11 euros pour les 20 kms
- 14 euros pour les 32 kms
- 17 euros pour les 42 kms

Le montant sera majoré de 3 € pour les inscriptions le jour de la course si il reste des places disponibles et pour les inscriptions papiers afin de valoriser les inscriptions en ligne.

• 5- INSCRIPTIONS/ DOCUMENTS A FOURNIR:

Elles sont possibles à partir de mi-décembre 2019 en s'inscrivant en ligne sur le site de notre partenaire IKINOVA voir le lien sur www.sportnaturebourguellois.fr Exceptionnellement il peut être possible de s'inscrire par courrier en contactant l'association.

Pour chaque inscription, il est obligatoire de :

- soit présenter la licence et en fournir une photocopie (Pour licences FFA, Pass « j'aime courir »)
- soit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pieds en compétition datant de moins d'un an (Pour les non-licenciés)
- de présenter pour les mineurs une autorisation parentale + une License ou un certificat adéquat

Ces documents seront conservés par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Les inscriptions seront clôturées 10 min avant le départ selon les places disponibles

Nota: Depuis 2019, les licences FF triathlon sans mention « sport en compétition », FFPM et FFCO ne sont plus acceptées.

• 6- DOSSARDS & PUCES :

Les dossards seront à retirer le jour de la course, sur le site de départ, à partir de 7h. Vous devez le porter de manière visible tout au long de la course.

Une puce à fixer sur la chaussure vous sera remise lors du retrait du dossard pour le chronométrage, il faudra remettre cette puce aux organisateurs à la fin de la course

Toute personne rétrocédant son dossard ou la puce à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

• 7- SECURITE :

Un service de secours avec ambulance (Croix-Rouge) et un médecin assureront la sécurité médicale sur le parcours et à l'arrivée.

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent dans l'attente des secours.

Parcours trail 42kms : il est demandé à tous les participants d'avoir sur eux une réserve d'eau d'au moins 0.5L ainsi qu'une couverture de survie et d'un sifflet.

En fonction des prévisions météorologiques (information à vérifier la veille de l'épreuve sur notre site www.sportnaturebourguellois.fr) le directeur de course peut exiger le port de matériel supplémentaire obligatoire (exemple : veste de pluie coupe-vent...)

• 8- ASSURANCE:

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès d'AVIVA au titre de la Responsabilité Civile. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation avant, pendant ou après les épreuves.

• 9- PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tout abandon de matériel, dégradation de la faune et la flore et jet de déchets hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors course immédiate.

• 10- RAVITAILLEMENT:

- Pour les 10 kms : Point d'eau au 5ⁱèm km
- Pour les 20 kms : Ravito solide/liquide au 9ⁱèm km, point d'eau en fin de parcours
 - Pour les 32 kms : Ravito solide/liquide au 9ⁱèm et 20ⁱèm point d'eau en fin de parcours
 - Pour les 42 kms : Ravito solide/liquide au 9ⁱèm 20ⁱèm 30ⁱèm et point d'eau en fin de parcours

Ravitaillement solide et liquide à l'arrivée de tous les parcours. Il y aura des gobelets écologiques sur les ravitaillements toutefois il est préférable que chaque participant ramène son propre gobelet.

• 11- REGLES SPORTIVES:

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

La durée maximum allouée est de 3h30 pour le 20 kms et 2h pour le 10 Kms. Passés ces délais les concurrents seront considérés comme hors-course et pourront continuer sous leur responsabilité.

Pour le parcours 32 Km la limite est de 4h45 avec 1 barrière horaire : 3h au 20ⁱème

Pour le parcours 42 Km la limite est de 5h45 avec 1 barrière horaire : 4h au 30ⁱème. Dans ce cas les concurrents dépassant l'horaire seront ramenés à l'arrivée par l'organisation et seront classés dans un classement secondaire. Cette barrière horaire peut être modifiée selon l'état du terrain (+ou- 15 minutes) la modification sera annoncée au briefing

L'utilisation des bâtons est autorisée pour la distance 42 km

Aucune assistance ne sera tolérée.

Un balisage **spécifique** sera réalisé sur les différents parcours, il sera précisé sur le site internet et juste avant le départ.

● 12- RECOMPENSES & RESULTATS:

Les récompenses seront attribuées comme suit :

- Pour les 10 km : récompense aux 3 premiers hommes et aux 3 premières femmes
- Pour les 20 km : récompense aux 3 premiers hommes et aux 3 premières femmes
- Pour les 32 km : récompense aux 3 premiers hommes et aux 3 premières femmes
- Pour les 42 km : récompense aux 3 premiers hommes et aux 3 premières femmes

Selon le nombre de récompenses disponible, les organisateurs se réservent le droit de récompenser plus de catégorie (Masters, Séniors, Espoirs, Juniors, Cadets) ou le club le plus représenté.

Un classement individuel sera établi pour chaque course. Il sera affiché le plus rapidement possible après la course et mis en ligne dans la soirée sur le site: www.sportnaturebourgueillois.fr et sur notre page facebook

● 13- VESTIAIRES, DOUCHES, SANITAIRES:

Des WC écologiques seront présents sur le site de départ

Des douches seront disponibles mais sur un autre site à 4 km (Camping Municipal de Bourgueil). Le plan d'accès est visible sur le site et sera affiché sur place.

● 14- PUBLIC:

Les spectateurs peuvent suivre les coureurs aux abords des parcours notamment dans le village départ/arrivée et sur les zones de ravitaillement en suivant les directives des organisateurs et des services de sécurité afin d'éviter tout incident.

● 15- CNIL & DROIT A L'IMAGE:

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs.

Chaque participant s'engage à céder ses droits à l'image sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

● 16- ANNULATION DE LA COURSE:

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre ou d'annuler la course à tout moment en cas de conditions climatiques extrêmes ou autres événements à caractère exceptionnel sans qu'aucun remboursement ne soit effectué aux coureurs.

• 17- DISQUALIFICATION & FORFAIT:

Disqualification:

Tout coureur sera disqualifié en cas de non-respect du règlement et des règles spécifiques à l'organisation de l'épreuve:

- Absence de dossard visible sur le trajet du circuit
- Absence de matériel obligatoire
- Comportement pouvant constituer un danger pour lui-même et les autres participants
- Non respect des règles de sécurité
- Non respect de la faune et la flore
- Refus de suivre les instructions de l'équipe de secours ou des organisateurs
- Non respect des bénévoles, professionnels et de la population locale
- Accompagnement sur le circuit par un véhicule à moteur ou vélo
- Accompagnement sur le circuit par une personne mineure, une personne non inscrite à l'épreuve

Tout coureur déclaré hors course par l'organisation ou service de secours voulant poursuivre sa course, ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard et sa puce à l'organisation, il sera alors sous sa propre responsabilité. Dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué

Abandon et forfait:

Un coureur forfait pour la course pour cause de blessure pourra se faire rembourser l'inscription en justifiant d'un certificat de contre indication à la date de l'épreuve après avoir avertis l'organisation avant le départ des épreuves.

Le coureur voulant abandonner devra contacter l'organisation en utilisant le numéro écrit sur le dossard. Il ne fera pas partie du classement mais bénéficiera des mêmes prestations à l'arrivée. Dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué.